



## Mon voisin construit une dépendance habitable au fond du jardin

-----  
Par Moimeme76

Bonsoir, j'aurais besoin d'une petite aide juridique qui éclairerait grandement ma lanterne.

Voilà, mon voisin mitoyen construit une dépendance habitable de plus de 20m<sup>2</sup> au fond de son jardin qui est lui même mitoyen au mien, certainement pour y loger une personne agée en location. Le problème c'est que cela fait une habitation en vis-à-vis de nos fenêtres et de notre jardin qui n'était pas là avant.

En ont ils le droit étant sonné qu'aucun permis n'est affiché? N'ont ils pas une obligation de distanciation de l'habitation du mur mitoyen aux deux jardins, une limite en hauteur?...

Un grand merci pour vos lumières , Karine

-----  
Par ESP

Merci de ne pas multiplier blés fils svp.

-----  
Par Moimeme76

désolé je n'arrivais pas à écrire mon message en entier, c'était un bug

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

La première chose à faire est de demander au service urbanisme de la mairie si une autorisation a été déposée par votre voisin et obtenue. Au vu de la surface (>20 m<sup>2</sup>) votre voisin est passé par un permis de construire.

Vérifiez le projet et comparez les plans à la réalisation sur le terrain.

Il faut également s'assurer que la construction respecte l'autorisation qui a été donnée et le règlement du PLU.